

Europe

Europe orientale

Europe du Sud-Est

Europe centrale et États baltes

Europe occidentale



Europe

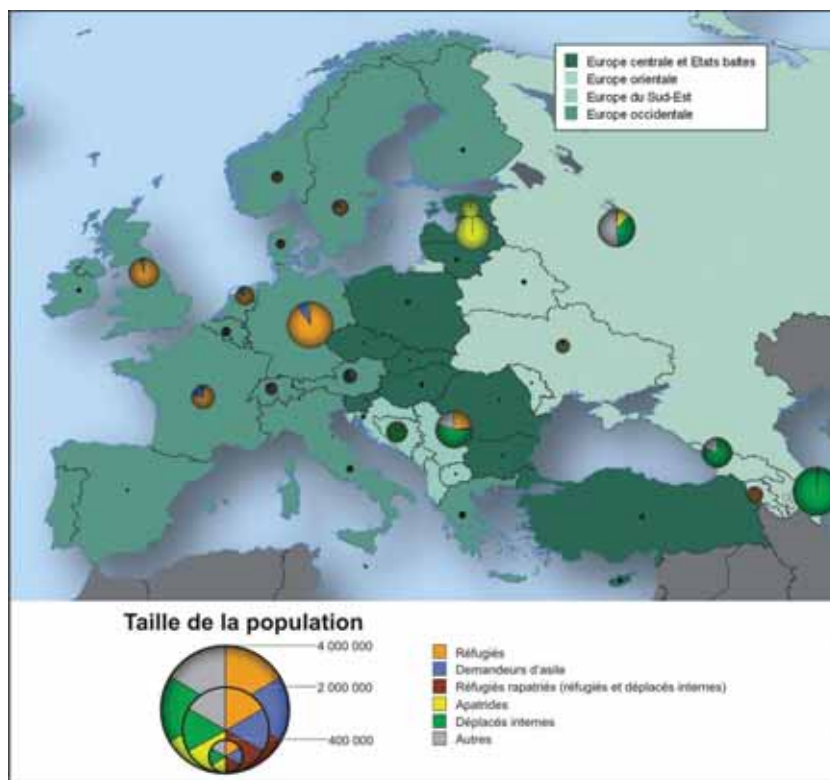
Environnement opérationnel

Les bureaux de l'UNHCR en Europe, qui couvrent 48 pays, doivent relever des défis très variés, en rapport notamment avec les flux migratoires mixtes, les déplacements internes de populations et la recherche de solutions durables. Les opérations sont menées dans un contexte marqué par des contrôles de plus en plus stricts aux frontières, une augmentation des détentions administratives, touchant notamment des demandeurs d'asile mineurs, et par une amplification des débats sur la xénophobie et l'intégration des étrangers dans les sociétés. Dans le débat public européen, l'UNHCR cherche à faire respecter les normes et les principes reconnus sur le plan international, tout en aidant les gouvernements à identifier des composantes communes aux intérêts des États et à ceux des personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat.

Le nombre de personnes en situation irrégulière qui arrivent sur les côtes méditerranéennes a diminué mais les périls associés à ces mouvements – noyades, arrestations – ont augmenté. L'UNHCR apporte son concours actif aux Gouvernements concernés (Espagne, Grèce, Italie et Malte) pour veiller à ce que les autorités nationales répondent aux besoins des personnes embarquées sur des bateaux qui ne sont pas en état de naviguer et pour garantir l'accès des personnes qui ont besoin de la protection internationale aux procédures d'asile. D'autre part, les arrivées aux frontières terrestres et aux aéroports augmentent. Le Plan d'action en dix points de l'UNHCR, qui vise à gérer les questions de protection au sein des mouvements migratoires mixtes, est mis en œuvre dans les pays d'Europe du Sud, ainsi qu'aux frontières terrestres, orientales et sud-orientales, de l'Union européenne.

Bien que le nombre de réfugiés et de déplacés internes accueillis en Europe du Sud-Est ait diminué, il n'en reste pas moins le plus important du continent. Les incertitudes qui planent sur le statut définitif de la province du Kosovo, en République de Serbie, contrarient la recherche de solutions durables. L'UNHCR a intensifié ses activités au profit des personnes déplacées à l'intérieur ou à partir de la province, en déployant des efforts ciblés pour remédier à la situation des Roms, des Ashkali et des Égyptiens, en particulier pour prévenir les cas d'apatridie et en réduire le nombre.

La dégradation des conditions de sécurité dans le Nord-Caucase, dans la Fédération de Russie, a entraîné la fermeture du bureau en Ingouchie et entravé les efforts visant à offrir une assistance à plus de 15 000 déplacés en provenance de Tchétchénie. La présence de l'UNHCR



dans la région est limitée à Vladikavkaz, ville depuis laquelle de courtes missions sont organisées en direction en Tchétchénie et en Ingouchie, lorsque les conditions de sécurité le permettent. En Géorgie, les travaux relatifs aux activités de suivi de la stratégie nationale en faveur des déplacés internes, adoptée en février 2007, se poursuivent.

Le nombre de demandeurs d'asile en Turquie a quasiment doublé par rapport à l'année 2006 et 40 pour cent d'entre eux sont originaires d'Iraq. L'amélioration des procédures d'enregistrement et d'évaluation a permis d'adresser des demandes de réinstallation, concernant plus de 1 800 réfugiés irakiens, aux États-Unis. L'UNHCR espère que les questions d'asile et de protection demeureront au premier plan des priorités politiques en Turquie, du fait de la nécessité de mettre en place des mécanismes adéquats pour gérer le cas des arrivants en situation irrégulière, en tenant compte des besoins de protection.

Dans une optique de renforcement de l'appui aux structures régionales, les bureaux pour l'Europe occidentale et l'Europe centrale seront encore consolidés en 2008. En outre, la coordination des opérations menées à l'ouest des Balkans et au Sud-Caucase sera renforcée.

Objectifs stratégiques

En gardant à l'esprit les objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR, le Bureau pour l'Europe a défini quatre grands domaines d'intervention prioritaires, décrits ci-après :

- **Préserver l'espace d'asile dans le cadre des mouvements migratoires plus larges**
 - **Suivi aux frontières / accès au territoire et aux procédures d'asile.** Aux frontières orientales et méditerranéennes des États membres de l'Union européenne, l'UNHCR intensifiera ses efforts de suivi des pratiques des États, en cherchant à garantir à la fois l'accès au territoire et aux procédures d'asile. Les structures d'accueil, notamment, exigent une attention particulière.
 - **Détention.** L'UNHCR est de plus en plus préoccupé par le placement en détention des demandeurs d'asile dans un certain nombre d'États. Le Haut Commissariat s'efforcera de remédier à ce problème par des activités de suivi et de défense de la cause, ainsi que par des interventions nationales et juridiques.
- **Garantir le respect des normes de protection**
 - **Qualité des processus décisionnels.** Une des pierres angulaires de l'action menée en Europe sera la sauvegarde de systèmes d'asile fiables et équitables, ou l'amélioration des systèmes existants, dans un contexte où le débat public est centré sur les problèmes d'immigration et de sécurité et influencé, dans bien des pays, par une image négative des étrangers. Conscient de la nécessité d'élaborer un système d'asile commun à l'ensemble de l'Union européenne, le Haut Commissariat s'attachera en priorité à aider les États membres à travailler activement à l'amélioration de la qualité des décisions, en coopération avec tous les partenaires. L'UNHCR se concentrera également sur des mesures de coopération pratiques qui renforceront la capacité à rendre des décisions fiables et équitables.
 - **Apatridie.** La Conclusion sur l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie ainsi que la protection des apatrides, adoptée par le Comité exécutif en octobre 2006, fixe un programme clair et donne à l'UNHCR l'occasion d'intensifier ses activités pour traiter les problèmes d'apatridie en Europe, en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales (ONG). Le Haut Commissariat accordera la priorité aux activités visant à remédier aux cas d'apatridie restants, résultant de la dissolution de l'Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie ; à cet effet, il mènera des efforts de défense de la cause avec certains partenaires clés, comme le Conseil de l'Europe, et encouragera si nécessaire des campagnes permettant aux apatrides d'acquiescer une nationalité.
- **Solutions durables**
 - **Rapatriement librement consenti, intégration viable sur place et possibilités de réinstallation.** L'identification et la mise en œuvre de solutions durables – notamment le rapatriement librement consenti et la réinstallation lorsque cette solution est envisageable – constituent des défis de taille. Le Haut Commissariat cherche à préserver et à accroître les possibilités de réinstallation dans les pays de réinstallation traditionnels situés en Europe occidentale, tout en recherchant de nouvelles possibilités en Europe centrale et orientale, notamment dans les États baltes.
 - L'UNHCR entend promouvoir des solutions au profit des déplacés internes en Europe, tant par des interventions opérationnelles directes que par des

activités de défense de la cause et de sensibilisation du public. L'identification de solutions durables à la situation des déplacés internes consolidera également les efforts visant à éliminer les discriminations sociales, juridiques et économiques.

- **Appui à l'action de l'UNHCR dans le monde par le biais de partenariats**
 - Le Conseil de l'Europe (notamment la Cour européenne des droits de l'homme), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation internationale pour les migrations, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG sont les plateformes clés de la collaboration. Les représentations régionales jouent un rôle de premier plan dans les efforts globaux de collecte de fonds, en sollicitant des financements adéquats pour les opérations de l'UNHCR à travers le monde auprès d'entités gouvernementales, d'entreprises et de particuliers et en recherchant de nouveaux appuis financiers.

Dans toute l'Europe, le Haut Commissariat s'efforce d'assurer la prise en compte des résultats de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et de mettre en place des procédures opérationnelles permanentes pour remédier aux violences sexuelles et sexistes qui touchent les personnes relevant de sa compétence.

En Europe occidentale et centrale, y compris dans les États baltes, l'UNHCR s'attachera à influencer les législations, les politiques et les pratiques en matière d'asile, à l'échelon national et au niveau de l'Union européenne. Les bureaux implantés dans les capitales européennes jouent un rôle clé dans le débat sur la dimension extérieure de la politique d'asile communautaire, en préservant le mandat de protection de l'UNHCR. À cet égard, la promotion de la réinstallation, lorsque cette solution est possible, recevra une attention particulière. Le Haut Commissariat cherche à améliorer le suivi des processus judiciaires qui influent non seulement sur la vie des réfugiés mais qui établissent des précédents et fixent les meilleures pratiques, tout en renforçant sa contribution à ces processus. L'UNHCR coopérera avec les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe pour répondre aux problèmes en matière d'apatridie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.



Enfants réfugiés bosniaques vivant dans un centre familial à Vrujy, une région isolée du Monténégro.

Le Haut Commissariat reçoit un volume de ressources et un appui conséquents des Gouvernements et d'autres donateurs européens, dont les institutions européennes. À ce titre, sa présence stratégique en Europe lui offre un tremplin efficace pour promouvoir son programme global de politique générale et pour mobiliser des ressources.

En Europe du Sud-Est, l'UNHCR a aidé un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes à trouver des solutions. En coopération avec ses partenaires, le Haut Commissariat devrait poursuivre le processus fondé sur la déclaration de Sarajevo, rendue publique en 2005. Les développements relatifs au futur statut du Kosovo et la nécessité d'identifier des solutions durables pour sa population déplacée resteront au centre des préoccupations pendant quelque temps encore.

En Europe orientale, l'UNHCR continuera d'appuyer la mise en place de systèmes d'asile efficaces et conformes aux normes internationales. Le Haut Commissariat aidera les autorités fédérales et locales à prévenir et à réduire les cas d'apatridie. Au Nord-Caucase, l'UNHCR espère assister à une stabilisation progressive de la situation humanitaire dans les trois républiques, ce qui augmenterait les perspectives en matière de solutions durables et autoriserait une mise en œuvre efficace du Plan de travail transitionnel interorganisations de l'ONU. Au Sud-Caucase, le Haut Commissariat continuera de s'investir dans le perfectionnement des systèmes d'asile en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, tout en demeurant engagé, de manière conséquente, dans les activités de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes et des réfugiés.

Au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, l'UNHCR continuera d'orienter ses efforts sur l'élaboration de régimes d'asile et sur la recherche de solutions durables, y compris au profit des apatrides. Une attention particulière sera accordée au développement de la coopération régionale et transfrontalière, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'action visant à traiter les mouvements migratoires mixtes, notamment au travers du processus de Söderköping et du Plan d'action en dix points. Dans cette optique,

l'accent sera également mis sur un suivi aux frontières coordonné et stratégique.

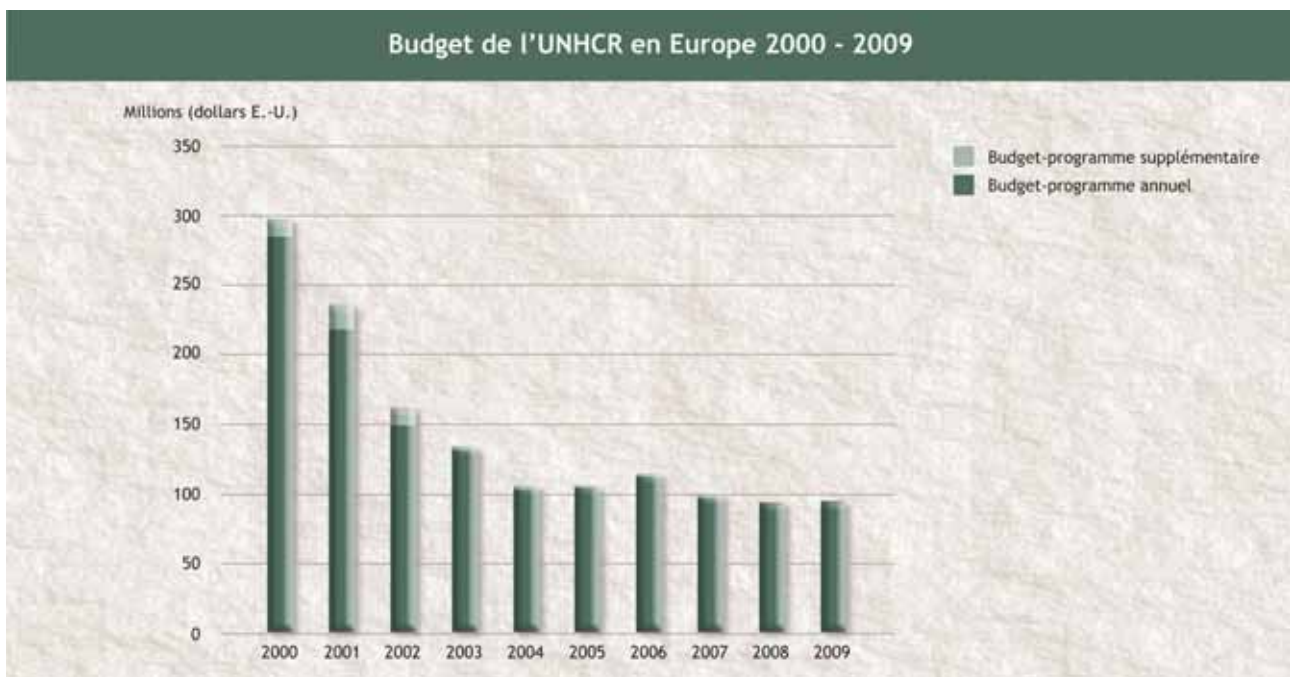
Défis

En Europe centrale et occidentale, l'accès aux procédures d'asile continue à préoccuper le Haut Commissariat. En conséquence, l'UNHCR cherche à renforcer sa capacité à offrir un appui aux frontières terrestres, maritimes et aériennes des Etats membres de l'Union européenne et veiller ainsi à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient accès au territoire, ainsi qu'aux procédures d'asile appropriées.

Certains secteurs sont toujours en proie à de vives tensions politiques et à de graves problèmes de sécurité, qui ont entravé l'accès aux populations relevant de la compétence de l'UNHCR et contrarié le suivi des projets, en particulier dans le Caucase.

Les incertitudes qui planent sur le statut futur du Kosovo ralentissent la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés internes. À l'ouest des Balkans, le processus de Sarajevo n'a pas encore permis de régler la totalité des problèmes en suspens, ce qui permettrait aux réfugiés restants de regagner leur lieu de résidence précédent ou de s'intégrer sur place.

Les bureaux de l'UNHCR en Europe tâcheront d'inciter à davantage de tolérance dans la région et à diffuser des messages porteurs, concernant le droit des personnes qui ont besoin d'une protection lorsqu'elles sollicitent l'asile et en bénéficient, et le droit des apatrides à acquérir une nationalité. Dans le cadre de ces efforts, les bureaux coopéreront avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les représentants de la société civile et les médias, afin de susciter des réactions tout à la fois compréhensives et rationnelles à l'égard des personnes en quête d'une protection internationale.



| Budget (dollars E.-U.) | | | | | |
|---|-------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| Pays | 2007 | | | 2008 | 2009 |
| | Budget-programme annuel | Budget-programme supplémentaire | Total | Budget-programme annuel | Budget-programme annuel |
| Arménie | 1 410 270 | 0 | 1 410 270 | 1 294 127 | 1 265 348 |
| Azerbaïdjan | 3 023 063 | 0 | 3 023 063 | 2 962 902 | 3 095 745 |
| Bélarus | 977 312 | 0 | 977 312 | 1 007 851 | 938 825 |
| Fédération de Russie | 13 415 656 | 0 | 13 415 656 | 12 511 699 | 12 447 737 |
| Géorgie | 4 462 858 | 0 | 4 462 858 | 4 680 511 | 4 710 683 |
| République de Moldova | 618 977 | 0 | 618 977 | 606 496 | 453 141 |
| Ukraine | 3 073 876 | 0 | 3 073 876 | 2 853 172 | 2 930 524 |
| Activités régionales ¹ | 100 000 | 0 | 100 000 | 50 000 | 50 000 |
| Sous-total - Europe orientale | 27 082 012 | 0 | 27 082 012 | 25 966 758 | 25 892 003 |
| Albanie | 734 890 | 0 | 734 890 | 758 726 | 672 730 |
| Bosnie-Herzégovine | 6 702 164 | 0 | 6 702 164 | 5 615 204 | 5 584 304 |
| Croatie | 3 191 177 | 0 | 3 191 177 | 2 821 722 | 2 821 722 |
| ex-République yougoslave de Macédoine | 3 085 829 | 0 | 3 085 829 | 2 685 404 | 2 698 152 |
| Monténégro | 2 162 812 | 0 | 2 162 812 | 2 312 508 | 2 347 880 |
| Serbie | 20 956 650 | 0 | 20 956 650 | 19 054 388 | 20 315 870 |
| Sous-total - Europe du Sud-Est | 36 833 522 | 0 | 36 833 522 | 33 247 952 | 34 440 658 |
| Bulgarie | 846 372 | 0 | 846 372 | 769 887 | 707 932 |
| Chypre | 710 813 | 0 | 710 813 | 812 369 | 812 370 |
| Hongrie | 2 060 516 | 0 | 2 060 516 | 2 365 178 | 2 369 277 |
| Pologne | 807 938 | 0 | 807 938 | 827 981 | 718 797 |
| République tchèque | 420 643 | 0 | 420 643 | 363 526 | 367 426 |
| Roumanie | 979 681 | 0 | 979 681 | 870 022 | 796 770 |
| Slovaquie | 496 666 | 0 | 496 666 | 515 324 | 469 615 |
| Slovénie | 194 000 | 0 | 194 000 | 184 299 | 184 299 |
| Turquie | 6 716 171 | 1 489 621 | 8 205 792 | 5 535 009 | 6 059 897 |
| Activités régionales ² | 240 000 | 0 | 240 000 | 100 000 | 210 000 |
| Sous-total - Europe centrale et Etats baltes | 13 472 800 | 1 489 621 | 14 962 421 | 12 343 595 | 12 696 383 |
| Allemagne | 2 287 121 | 0 | 2 287 121 | 2 383 557 | 2 383 557 |
| Autriche | 903 189 | 0 | 903 189 | 955 395 | 955 395 |
| Belgique | 3 135 633 | 0 | 3 135 633 | 3 553 431 | 3 805 033 |
| Espagne | 978 285 | 0 | 978 285 | 929 701 | 929 701 |
| France | 2 586 052 | 0 | 2 586 052 | 2 603 133 | 2 603 133 |
| Grèce | 1 055 939 | 0 | 1 055 939 | 1 112 951 | 1 112 951 |
| Irlande | 622 061 | 0 | 622 061 | 671 690 | 671 690 |
| Italie | 2 583 528 | 0 | 2 583 528 | 3 030 090 | 3 162 160 |
| Malte | 35 320 | 0 | 35 320 | 39 221 | 39 221 |
| Portugal | 51 679 | 0 | 51 679 | 45 000 | 45 000 |
| Royaume-Uni | 1 499 071 | 0 | 1 499 071 | 1 644 736 | 1 657 690 |
| Suède | 1 712 091 | 0 | 1 712 091 | 1 831 095 | 1 831 097 |
| Suisse | 653 170 | 0 | 653 170 | 651 187 | 651 187 |
| Sous-total - Europe occidentale | 18 103 139 | 0 | 18 103 139 | 19 451 187 | 19 847 815 |
| Total - Europe | 95 491 473 | 1 489 621 | 96 981 094 | 91 009 492 | 92 876 859 |

¹ Inclut les activités au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

² Inclut la promotion des réfugiés.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.